

COMMUNE DE SPERACEDES
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025 à 18h
PROCES VERBAL
Approuvé le 2 avril 2026

Présents :

MACARIO Jean-Marc, MAUBERT-REY Martine, ROUSTAN Marcel, BONNAFY Viviane, COMPIANI Serge, GIOVINAZZO Corinne, PFEND-BARTHOLIN Corinne, GARDE Brigitte, PINTUS Florence, ROUSTAN Christophe

Absents :

PFEND-BARTHOLIN Corinne donnant pouvoir à MAUBERT-REY Martine, ROSTAIN Dominique donnant pouvoir à GARDE Brigitte, LAVAL Stéphanie donnant pouvoir à ROUSTAN Christophe, BOYER Nicolas, SCHIPPERS Yan, FRANK Christophe

Secrétaire de séance désigné à l'unanimité : M. Marcel ROUSTAN

ORDRE DU JOUR :

- I. Approbation du PV du 29 septembre 2025
- II. Compte-rendu des décisions prises par le Maire (délégations du Conseil Municipal)
- III. Délibérations
 1. SAGE - Désignation d'un représentant de la Commission locale de l'eau (CLE)
 2. Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque santé
- IV. Questions diverses

I. Approbation du PV du 29 septembre 2025

Suite aux remarques envoyées par mail par Mme PINTUS la veille, le projet de PV est modifié.
PV approuvé à l'unanimité

II. Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Renouvellement d'une ligne de trésorerie de 150 000 € auprès du Crédit agricole

III. Délibérations

1/ Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Siagne (SAGE) - Désignation d'un représentant de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

L'arrêté préfectoral du 8 octobre 2019 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Siagne est arrivé à échéance le 21 octobre 2025 et doit être renouvelé pour 6 ans, ou jusqu'à la fin de mandat du représentant municipal.

NR

Monsieur le Maire rappelle qu'il était le dernier représentant. Il a été demandé au Préfet de reporter cette délibération après les élections municipales mais cela n'a pas été possible.

Monsieur le Maire expose :

Vu l'installation du nouveau conseil municipal en date du 4 juillet 2020,

Vu l'article L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L212-5-1 du Code de l'environnement,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 6 décembre 2011 portant délimitation du périmètre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Siagne,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2019 arrêtant la composition de la commission locale de l'eau et modifié en 2020, 2021, 2022 et 2023,

Considérant que la commune de Spéracèdes est membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Siagne et qu'à ce titre il convient de désigner un représentant appelé à siéger,

Considérant que la Commission Locale de l'Eau est chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Siagne,

Le SAGE a pour objet de définir une politique de gestion visant à concilier les usages et la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le SAGE est en cours d'élaboration et son diagnostic a été approuvé par la CLE.

La Commission Locale de l'Eau est chargée de définir cette politique de gestion, de veiller à son application, d'évaluer les résultats et de proposer des réajustements.

Suite au renouvellement de la composition de la CLE, il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant de la commune de Spéracèdes au sein de la CLE du SAGE.

Un vote à main levée est proposé. Vote validé à l'unanimité.

Se porte candidat : Monsieur Jean-Marc MACARIO

Il est demandé de bien vouloir :

DESIGNER Monsieur Jean-Marc MACARIO pour représenter la Commune de Spéracèdes au sein de la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Siagne.

NOTIFER la présente délibération au Syndicat Mixte Pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'eau maralpin (SMIAGE) et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, adopte cette délibération.

2/ Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque santé
--

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 09/12/2025,

Considérant que les personnes publiques mentionnées à l'article L.4 du code général de la fonction publique participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent

NR²

les agents que ces personnes publiques emploient, ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale.

Considérant que sont éligibles à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics les contrats destinés à couvrir les risques mentionnés à l'article L. 827-1 mettant en œuvre les dispositifs de solidarité mentionnés à l'article L. 827-3, cette condition pouvant être étant attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la commune de Spéracèdes souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque santé.

Le montant mensuel de la participation est fixé à 15 € par agent.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- ✓ D'INSTAURER la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque santé, selon les conditions reprises ci-dessus ;
- ✓ D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à son paiement.

IV. QUESTIONS DIVERSES

M. MACARIO informe les membres du conseil de la présence d'une pancarte manuscrite avec le mot « honte » sur la porte de la mairie le mercredi 10 décembre. Il rappelle que, depuis septembre, les agents administratifs sont en sous-effectif et qu'en raison de l'absence d'agents ce jour-là il n'y avait pas d'autres possibilités que de fermer la mairie.

Concernant le dernier conseil municipal, il précise qu'il y a eu une incompréhension concernant les travaux de la piste Saint Jean. Le montant initial prévu n'a pas été modifié. En cas d'augmentation, un avenant aurait été nécessaire.

M. C. ROUSTAN avait demandé un point sur le fonctionnement afin d'avoir un état des finances de la commune.

M. MACARIO rappelle le montant total qui avait été prévu au budget : 1 727 242 €.

1 267 702 € ont été utilisés.

Concernant les astreintes des services techniques, M. COMPIANI informe du coût total pour la collectivité entre juillet et décembre 2025 : 1 415,82 €. 6 heures supplémentaires ont été effectuées par 2 agents.

Pour le chapitre 012 qui correspond aux charges de personnel : 665 000 € avaient été prévus. 663 264 € ont été utilisés.

Mme PINTUS évoque le SCOT et rappelle que la commune n'est toujours pas en cohérence avec.

M. C. ROUSTAN a vu sur les réseaux sociaux qu'une fête de fin d'année avait eu lieu à l'école. Il regrette que les élus d'opposition n'aient pas été conviés. M. MACARIO précise qu'aucun élu n'a été convié. A cause du plan Vigipirate, le spectacle a été scindé en deux parties, et le spectacle a été géré par l'école et l'APE.

Déclaration de M. C. ROUSTAN :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette mandature s'achève, je ne vais pas dire comme elle a commencé car des choses ont été faites, mais il me reste un petit gout d'inachevé.

Vous le savez, je vous l'ai dit à plusieurs reprises lors du vote des BP, il a manqué un peu d'ambition.

J'aurais aimé entendre de votre part, à la suite des décisions énoncées en début de conseil :
« J'ai pris la décision d'entrée en négociations actives avec la famille de Marie Battaglia pour que la Commune se porte acquéreur de cet espace foncier », « j'ai pris la décision d'entrée en négociations actives avec la famille Daver, pour que la Commune se porte acquéreur de cet espace foncier », « j'ai pris la décision de sauver l'ancienne maison médicale pour en faire un... » et enfin « j'ai pris la décision d'engager les travaux de sécurisation du rond-point, du carrefour, de l'intersection de la Croix, sans attendre l'accord de la subvention car la vie d'un de mes concitoyens vaut bien plus qu'un emprunt ».

Je veux remercier Stéphanie pour sa fidélité, c'est rare aujourd'hui la fidélité en politique, pour son accompagnement à soutenir avec détermination nos convictions pour le bien de notre village.

Je veux lui dire combien je suis heureux qu'elle ait accepté de m'accompagner en 2020.

Je veux lui dire combien je suis heureux de l'avoir positionnée en deuxième sur notre liste.

Je veux lui dire combien je suis fier d'elle pour le travail accompli.

Notre seul but a été de faire passer l'intérêt de Spéracèdes au-dessus du notre.

J'ai la faiblesse de croire que nous avons réussi et que nous n'avons jamais trahi la confiance des Spéracédoises et des Spéracédois.

Je remercie aussi, très sincèrement, le personnel municipal et en premier Fabienne qui assume et assure avec beaucoup de passion, de compétence et de talent son rôle de secrétaire générale.

Merci Nathalie pour votre rigueur, soyez assurée que je n'ai jamais cherché à vous mettre en difficultés dans votre mission.

J'ai une pensée pour Régine, à qui je souhaite un prompt rétablissement.

Merci à Sandrine, merci aux agents du service technique qui donnent le meilleur d'eux-mêmes pour la commune. Merci au personnel des écoles, que je n'ai pas vu depuis très longtemps, je le regrette, mais l'accès à l'école étant interdit aux élus...

Soyez, toutes et tous, fiers de la mission que vous effectuez au service des spéracédois.

Je pense aussi à tous ceux qui ne sont plus en activité aujourd'hui. Je pense à Anne-Marie, toujours fidèle à nos conseils municipaux, je pense à Raymonde, je pense à Isabelle, je pense à Corinne, je pense à Gérard, je pense à Alain, je pense à Philippe et j'ai bien évidemment une pensée émue, triste et reconnaissante pour Denis.

Je remercie l'ensemble des conseillers municipaux, majorité et opposition, dont monsieur le Maire en premier. Nos conseils municipaux ont été, dans l'ensemble, cordiaux et même constructifs. Vous nous avez écoutés et parfois entendus. Je n'y étais pas habitué.

Je souhaite que la période républicaine qui va s'ouvrir dans quelques jours soit la plus digne, la plus respectueuse et la plus honnête possible. Des débats « projet contre projet ». Une campagne dans le seul intérêt du village.

Spéracèdes a besoin d'action dans la transparence et la vérité.

Je forme le vœu que les mensonges et la désinformation qui étaient monnaie courante en 2014 et 2020 restent dans les placards. Comme je ne serai pas candidat on ne devrait plus entendre des propos sur l'agglomération du Pays de Grasse ou sur les dettes de la ville de Grasse qui seraient payées par les Spéracédois.

Comme le disait Diderot « on avale à pleine gorgée le mensonge qui nous flatte et l'on boit goutte à goutte une vérité qui nous est amère. »

Je vous souhaite de passer de très belles fêtes de Noël, entourés de vos familles, de vos proches, de vos amis. De profiter au maximum de chaque moment car ils sont uniques.

A l'an que ven, que se siam pas maï que siquem pas mens !

Concernant les propriétés Battaglia et Daver, M. le Maire précise que les successions ne sont pas encore faites et sont compliquées.

Au sujet du carrefour de la Croix, une intervention a été faite auprès du Département pour la subvention demandée. Pour information, les subventions demandées pour le matériel informatique et le bâchage du toit de l'église ont été accordées.

NR⁴

Concernant les hydrants, Mme PINTUS rappelle que la convention signée avec la Régie des Eaux du Canal Belletrud indiquait une échéance au 30/11/2025. M. MACARIO précise qu'une prorogation de la subvention a été demandée et acceptée. L'échéance a été prolongée au 31/03/2026.

Mme PINTUS remercie pour l'envoi des factures liées au dossier du ball-trap. Elle se demande pourquoi la commune n'est pas allée devant la bonne juridiction, et pourquoi le dossier n'a pas été présenté directement au pénal. M. MACARIO précise que le dossier est suspendu. Des constructions ont été faites sur des terrains appartenant à Marcel BLANC, or ce monsieur est décédé. C'est l'avocat de la commune qui gère le dossier, il verra donc avec lui pour avoir plus d'informations.

Mme PINTUS demande qui s'occupe du PLU en l'absence de l'agent en charge de l'urbanisme. M. MACARIO précise qu'il va s'en occuper. Concernant la modification du PLU, il laissera faire les nouveaux élus.

Mme PINTUS évoque ensuite la commission extra-municipale : « Nous arrivons en fin de mandat et n'avons jamais eu de retour sur les travaux de la commission ». M. MACARIO va demander aux membres de cette commission de faire un compte-rendu qu'il fera ensuite passer.

A l'approche des élections municipales, Mme PINTUS a constaté une réduction anormale du nombre de bulletins municipaux. Il y en a eu 2 en 2025, contre 3 en 2024 et 4 les autres années. Les conseillers municipaux d'opposition n'ont qu'un seul moyen de s'exprimer, ce bulletin. Ne pas respecter cet élément est une violation de l'article 2121-27 du CGCT et le risque est un recours devant le tribunal administratif. Elle suggère un bulletin sur une feuille recto/verso avec la tribune d'opposition. M. Marcel ROUSTAN propose de laisser un espace sur le site de la commune. Mme PINTUS souhaite un bulletin papier distribué dans le village, comme les bulletins municipaux classiques.

Mme PINTUS évoque ensuite le parking de co-voiturage et le projet concernant les jeux de boules. Elle souhaiterait savoir où en sont les dossiers. M. MACARIO avait précisé que le projet présenté pour le parking n'était techniquement pas faisable. La prochaine mandature prendra le relais.

Fin de la séance à 19h05.

Le secrétaire de séance,
Marcel ROUSTAN

